



COMPTE RENDU SUCCINCT

*Conseil Municipal
du
Mardi 13 Février 2018*

Le mardi 13 février 2018 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Boissy-Sous-Saint-Yon, dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 06 février 2018, s'est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Maurice DORIZON, à la Grange aux anneaux, place du Général De Gaulle à BOISSY-SOUS-SAINT-YON.

Nombre de membres en exercice : 26

Etaient présent(e)s : M. DORIZON – MME Carine BILIEU – M. HERRY - MME PEDRONO – M. LEVASSEUR – MME MÉNELET - M. LION (à partir de la délibération n° 2018-009) - MME FLEURY – M. GUITTET - M. DEGREMONT – MME BROCHOT - M. DIAS (à partir de la délibération n° 2018-009) – M. FRANCOIS – MME Claudine BILIEU – MME CAISSO - M. DAGUE – M. LABRIT – MME PERRIER (à partir de la délibération n° 2018-009) - M. LEMAITRE - MME GAUTHIER – MME BOUGENOT

Absent(e)s représenté(e)s : MME JOLY par MME PEDRONO
M. LION par M. DEGREMONT (jusqu'aux décisions du Maire)

Absent(e)s M. OMNES-MME FERNET-M. MENARD-MELLE RENAULT

Secrétaire de Séance : MME Muriel FLEURY

Le Conseil Municipal,
Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,
Après en avoir délibéré,

Délib. N° 2018-007 : Adoption de l'ordre du jour du Conseil Municipal

ADOpte l'ordre du jour proposé à l'assemblée réunie le 13 février 2018.

À l'unanimité.

Délib. N° 2018-008 : Approbation du procès-verbal du 07 décembre 2017

ADOpte le procès-verbal de la séance du 07 décembre 2017.

À l'unanimité.

Administration générale – Décisions du Maire prises en application du Code Général des Collectivités Territoriales

PREND ACTE des décisions du Maire n° DM. 2017-124, n° DM 2017-125, n° DM 2017-126, n° DM 2017-128, n° DM 2018-001, n° DM 2018-002, n° DM 2018-003, n° DM 2018-004.

Délib. N° 2018-009 : Rapport sur les orientations budgétaires - débat

PREND ACTE des orientations budgétaires 2018 évoquées en réunion du Conseil Municipal, sur la base du rapport ci-annexé.

À l'unanimité.

Délib. N° 2018-010 : Organisation d'un concert Gospel – conventions de mécénat

APPROUVE l'organisation d'un concert GOSPEL à destination du public buxéen, le 18 novembre 2018 prochain ;

DÉCIDE de la gratuité d'entrée ;

APPROUVE les termes de la convention de mécénat d'entreprises relative à l'organisation de ce concert ;

AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention de mécénat avec chaque sociétés qui se proposeraient de participer au financement du concert culturel ;

PRÉCISE que les recettes résultantes seront inscrites au compte 7713 « libéralités reçues ».

À l'unanimité.

Délib. N° 2018-011 : Organisation d'un marché gourmand – tarifs d'installation des exposants

APPROUVE l'organisation d'un marché gourmand les 24 et 25 mars 2018 ;

DÉCIDE de la gratuité d'accès au public de ce marché gourmand ;

FIXE les tarifs suivants pour l'installation des exposants :

- 20 € l'emplacement de 4 mètres pour les deux jours ;
- 20 € pour les deux jours pour la mise à disposition d'un abri 4 mètres x 4 mètres et une table de 2,20 mètres avec ses trois tréteaux ;
- 4 € pour les deux jours pour un branchement électrique de 16 Ampères ;
- 4 € pour les deux jours pour la mise à disposition d'une table supplémentaire avec ses trois tréteaux ;

APPROUVE le principe de la pénalité de dégradation dès lors qu'il est constaté une détérioration du matériel, dont le montant est à estimer sur la base d'un devis ;

APPROUVE les termes du règlement du marché gourmand que chaque exposant devra signer ;

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

À l'unanimité.

Délib. N° 2018-012 : Convention relative à l'organisation d'un chantier Brisfer à conclure avec le SIREDOM – Prise en charge par la commune du repas des participants

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée relative à l'organisation de la restauration dans le cadre du chantier BRISFER organisé par le SIREDOM du 16 au 20 juillet 2018 sur la commune, à conclure avec le syndicat,

AUTORISE monsieur le Maire à signer ladite convention.

À l'unanimité.

Délib. N° 2018-013 : Etablissement d'un règlement organisant le salon annuel des artistes

APPROUVE l'organisation annuelle du Salon des Artistes amateurs à l'initiative de la commune ;

DÉCIDE de la gratuité d'accès au public à ce salon annuel ;

APPROUVE les termes du règlement de l'exposition qui sera signé par chacun des artistes exposants ;

PRÉCISE que ce règlement-entrera en vigueur pour l'organisation du Salon des Artistes 2018 et sera applicable pour les suivants ;

PRÉCISE qu'aucune vente des œuvres ne pourra être organisée pendant la journée du salon ;

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

À l'unanimité.

Délib. N° 2018-014 : Instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

DÉCIDE de modifier la délibération n°2017-116 du 07 décembre 2017 relative à la mise en place du RIFSEEP,

DÉCIDE de la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) à compter du 1^{er} mars 2018,

DIT QUE les crédits correspondants à l'ensemble des dispositions ci-dessus mentionnées sont inscrits au budget de la collectivité

DIT QUE tous les autres régimes existants de même nature (indemnité d'exercice de mission des préfetures IEMP, Indemnité d'administration et de technicité IAT, indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires IFTS) figurant dans les délibérations antérieures seront abrogés dès lors que le RIFSEEP sera applicable à toutes les filières. Les autres éléments dans ces mêmes délibérations seront maintenus.

À la majorité absolue 17 voix pour, 4 contre (M.LABRIT- M. LEMAITRE -MME GAUTHIER-MME BOUGENOT,) 1 abstention (MME PERRIER)

Délib. N° 2018-015 : Modification du tableau des emplois – création de poste

APPROUVE la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe,

ADOpte le tableau des emplois ainsi modifié dès le caractère exécutoire de la délibération.

À la majorité absolue 21 voix pour, 1 abstention (MME MÉNELET)

Délib. N° 2018-016 : Convention de mise à disposition d'un équipement aquatique à conclure avec Cœur Essonne Agglomération

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition de la piscine des 3 Vallées, située au 3 rue des Prairies 91650 BREUILLET, gérée par Cœur d'Essonne Agglomération,

PRECISE que la convention est conclue pour la période du 29 janvier 2018 au 22 juin 2018, et que la commune prendra également à sa charge les frais afférents à la fin du premier cycle, à compter des séances restantes au 1^{er} janvier 2018,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération et à signer la convention avec Cœur d'Essonne Agglomération.

À l'unanimité,

Délib. N° 2018-017 : Rapport annuel d'activité 2016 de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde

PREND ACTE du rapport d'activité 2016 de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde.

À l'unanimité,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.

Le Maire,

Maurice DORIZON

